

Règlement intérieur de Villemomble Sports Badminton

Saison 2024 / 2025

Ce règlement doit permettre de pratiquer le badminton dans de bonnes conditions au sein du club, de partager les mêmes règles dans un esprit associatif et sportif. Il vient en complément du règlement intérieur de Villemomble Sports. Tous les membres du bureau sont bénévoles et animent le club avec les adhérents. Villemomble Sports Badminton est un club qui se veut convivial et dont les membres partagent les valeurs du sport.

Règle 1 : L'adhésion au Club de Villemomble Sports Badminton n'est effective qu'après avoir remis un dossier d'inscription complet : certificat médical spécifique pour la pratique du badminton, règlement intérieur signé et paiement de la cotisation annuelle (celle-ci n'est pas remboursable).

Règle 2 : Toute personne a la possibilité de faire une séance d'essai pour découvrir le badminton; cette séance est offerte par le club. Avant de démarrer cette séance, il est impératif d'avoir l'accord de l'un des membres du bureau afin de se faire enregistrer.

Règle 3 : Aucun joueur ne peut jouer sans être adhérent du club. Pour les mineurs, l'inscription ne sera prise en compte qu'avec l'autorisation parentale ou du tuteur légal. Les enfants mineurs des adhérents ne peuvent rester seuls dans les tribunes, les vestiaires, les circulations ou le hall pour des raisons de sécurité.

Règle 4 : Les parents ou tuteurs légaux des joueurs mineurs doivent s'assurer de la présence de l'éducateur avant de laisser leurs enfants au gymnase. Ils doivent impérativement respecter les horaires notamment en fin de séance pour récupérer leurs enfants. Le club n'est pas responsable en dehors des créneaux horaires.

Règle 5 : Une tenue de sport est obligatoire avec des chaussures de salle adaptées.

Règle 6 : Chaque joueur débute la séance par le montage des poteaux et filet. Il peut ensuite faire son échauffement. Il termine sa séance par le démontage et le rangement de ce matériel (poteaux et filet) soit à la fin de l'horaire, soit à son départ si le cours n'est plus utilisé.

Règle 7 : Chaque membre du club doit respecter et faire respecter le matériel qui est à disposition des joueurs (poteaux, filets, raquettes, volants, ...) ainsi que les locaux mis à disposition. Il est demandé à chacun de laisser les vestiaires, la salle et les abords propres.

Règle 8 : Chaque créneau horaire est encadré par un ou plusieurs référents de salle. Le référent organise le créneau et gère son bon déroulement. Néanmoins, en cas de nécessité, le référent peut déléguer ses fonctions à un joueur adulte du club, il devra au préalable en informer un des membres du bureau.

Règle 9 : Chaque joueur doit partager les valeurs du club, être respectueux et avoir une attitude de fair-play en toutes circonstances aussi bien pendant les créneaux horaires de notre club que pendant des rencontres internes ou externes.

Règle 10 : Durant les séances de jeu libre, les joueurs doivent partager les terrains afin que l'ensemble des membres du club présent dans le gymnase puisse jouer. Cette règle s'applique lorsque des joueurs attendent sur le bord des terrains. Vous devez alors sortir du terrain après 15 minutes de jeu. Un roulement peut ainsi s'opérer entre les joueurs, c'est le fair-play du club.

Règle 11 : Durant les séances de jeu libre, chaque joueur se doit de venir muni d'une boîte de volants en plume.

Règle 12 : Les joueurs mineurs qui viennent en « jeu libre » restent sous la responsabilité de leurs parents qui doivent les accompagner. Ils sont uniquement pris en charge par le club lors des entraînements ou des cours. Durant ces séances, ils doivent respecter l'entraîneur, être à l'heure, faire un échauffement et suivre les consignes.

Règle 13 : Afin de partager l'esprit de convivialité et de loisir du club, chaque licencié peut être convié à diverses manifestations tout au long de la saison sportive et peut être amené à participer à leur organisation.

Règle 14 : Le transport des joueurs mineurs pour les compétitions individuelles est assuré par les familles ou les tuteurs légaux. Il n'est pas assuré par le club.

Règle 15 : La consommation d'alcool, de cigarettes est interdite à l'intérieur de la salle et des vestiaires.

Règles 16 : Les modifications éventuelles d'horaires, ou l'annulation ponctuelle de certains créneaux seront annoncées par mail, sur le site internet ou les réseaux sociaux. Le calendrier de la saison est celui du calendrier scolaire. Le gymnase ne sera pas ouvert pendant les périodes de vacances scolaires.

Règle 17 : Chaque joueur s'engage à respecter ce règlement. En cas de non-respect, le club se réserve le droit d'exclure un joueur (sans remboursement de la cotisation) Le joueur sera invité à s'expliquer sur les faits entraînant son exclusion auprès d'une réunion extraordinaire du bureau.

Règle 18 : Le règlement intérieur peut être modifié par décision du bureau et ratifié lors de l'assemblée générale.

Nom :

Prénom :

Règlement accepté le :

Signature :